

Département des Yvelines, commune de

# Sonchamp



## Plan local d'urbanisme

Pos approuvé le 18 décembre 2000, révisé le 1er décembre 2006  
Mis à jour les 29 janvier 2002, 25 juin 2004, 20 avril 2010, 4 mai 2010  
et 7 décembre 2012

Élaboration du Plu prescrite le 31 mai 2013

Plu arrêté le 16 juin 2017  
**Plu approuvé le 2 février 2018**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 2 février 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Sonchamp

Le maire, Monique Guénin

## Orientations d'aménagement et de programmation



Date :	Phase :	Pièce n° :
<b>Le 31 janvier 2018</b>	<b>Approbation</b>	<b>3</b>
<p>Mairie de Sonchamp, 42, rue André-Thome (78120) Tél : 01 34 84 41 08 ; fax : 01 34 84 47 18, mairie.sonchamp@wanadoo.fr</p>		

agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage  
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent :

- définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune
- porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager
- prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics
- comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

**Avertissement:** *les orientations d'aménagement définissent des principes d'aménagement qui s'imposent aux occupations et utilisations du sol dans un rapport de simple rapport de compatibilité et non de conformité. En effet, il faut distinguer entre un document d'urbanisme réglementaire à savoir le plan local d'urbanisme, qui est un règlement général sur le territoire communal, et les futures autorisations d'urbanisme telles qu'un permis de construire ou un permis d'aménager qui sont des actes individuels d'occupation du sol..*

# Le cœur du bourg

## Contexte

Sonchamp est une commune dont la centralité doit être revalorisée. En effet, la place de l'Église dont elle est le cœur est encadrée par du bâti à l'alignement qui renforce son rôle de centre bourg rural alors qu'aujourd'hui elle paraît uniquement dédiée au stationnement.

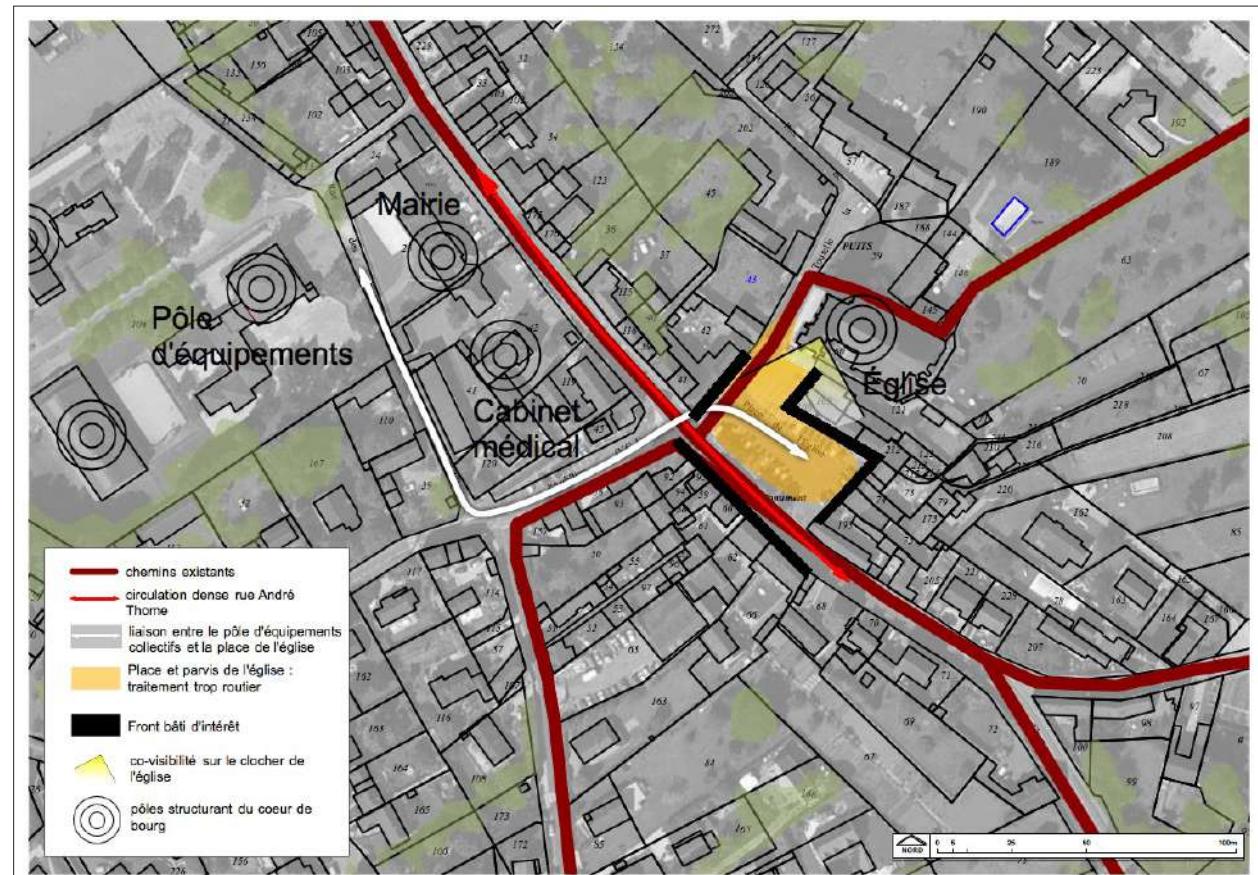


## Enjeux

Le dynamisme du bourg et une centralité affirmée.

## Les objectifs

- Requalifier la place de l'Église pour en faire le cœur du bourg et y attirer à nouveau du commerce de proximité
- Profiter du flux de véhicules transitant rue André-Thome
- Améliorer la mise en scène de l'église
- Améliorer la liaison entre la place de l'Église et le complexe scolaire
- Organiser le stationnement en avant du cabinet médical



## Les orientations d'aménagement

### Améliorer la liaison entre la place de l'Église et le pôle d'équipements

À court terme la commune souhaite améliorer l'organisation du stationnement devant le cabinet médical. Le pôle d'équipements collectifs étant aujourd'hui enclavé, il est envisagé un passage piéton entre mairie et école pour accéder directement au pôle d'équipements de la rue André-Thome.

La traversée de la rue André-Thome entre la place de l'Église et la mairie devrait être mieux marquée au moins par des aménagements de surface.

Les traitements de surface envisagés seront sobres et utiliseront des matériaux locaux s'inscrivant durablement dans un caractère de cœur de bourg rural (ex : éviter les enrobés de couleur et préférer un pavage en pierre naturelle).

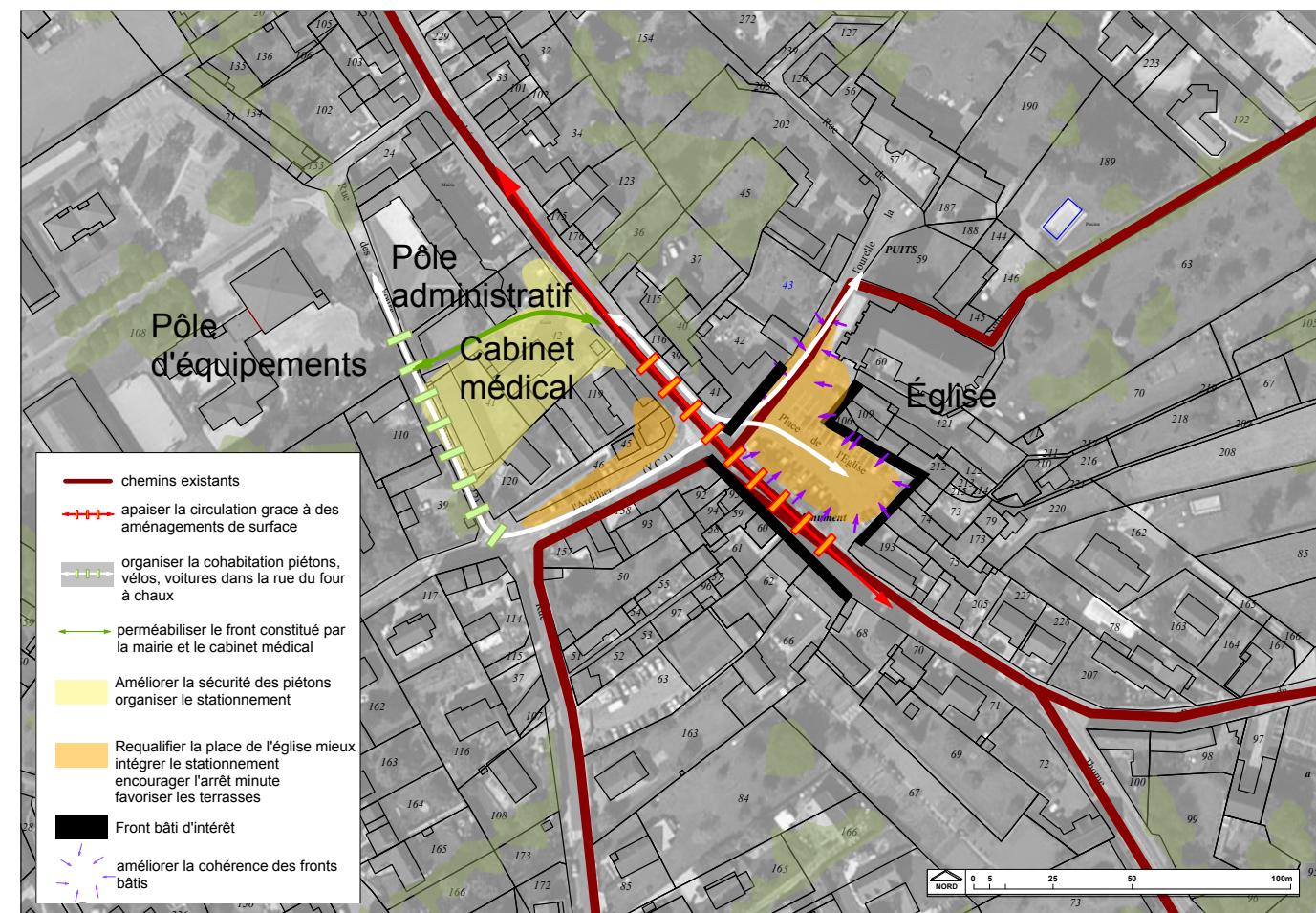
### Requalifier la place de l'Église, en faire le cœur de bourg, améliorer la mise en valeur de l'église

L'église ne s'ouvre pas directement sur la place. Le traitement de la place pourra être axé vers le portail pour mieux le marquer.

L'épannelage des constructions devra être préservé pour conserver à la place son rôle d'espace central. L'aménagement de la place devra attirer le passant et lui permettre de s'y arrêter facilement ; des terrasses pourront être prévues.

En tout état de cause, les aménagements seront qualitatifs ; seront utilisés matériaux et mobilier sobres. L'éclairage sera discret pour limiter l'impact sur la petite faune (notamment les chauves-souris) ; dans la mesure du possible des matériaux locaux seront mis en œuvre tels que les pavés de grès.

Certaines constructions marquant les angles et mises en valeur par des vues axées devraient être préservées et valorisées.



# À côté de l'école

## Contexte

Secteur situé en contrebas d'un coteau à pente douce, en arrière du front bâti de la rue André-Thome.

Le bâti environnant est constitué d'habitation aux formes traditionnelles de type longère et de corps de bâtiments agricoles autour d'une cour fermée.

L'école est toute proche ainsi que le pôle sportif.

Les stationnements du pôle d'équipements collectifs doivent être renforcés.

Des vues intéressantes depuis le chemin de la Genêtrière.

## Enjeux

La continuité des formes urbaines

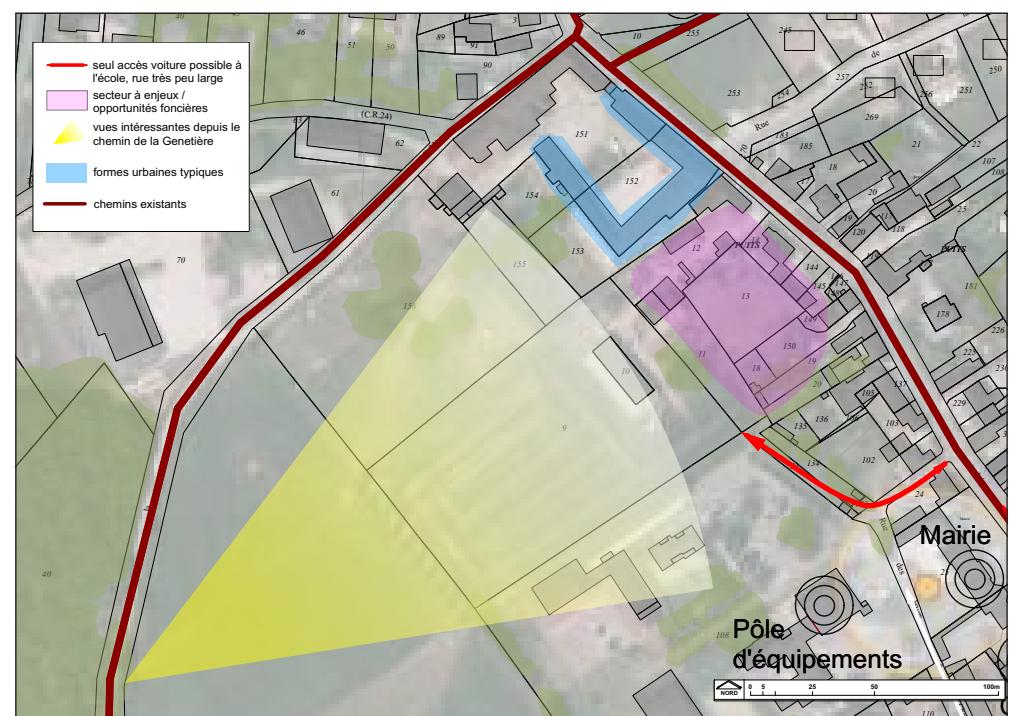
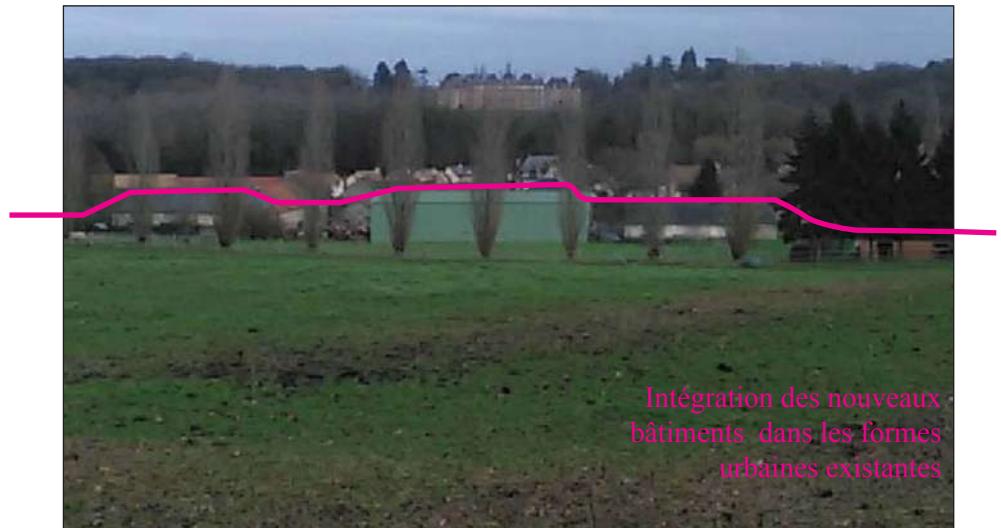
La qualité de la frange urbaine

La production de logements

## Les objectifs

De manière générale, il est souhaité que tous les nouveaux bâtiments soient intégrés aux formes urbaines et architecturales existantes. Ces constructions doivent s'inscrire dans le paysage rural et ainsi respecter les franges agricoles, les vues, les lignes d'horizon etc.

- produire du logement favorable à la mixité sociale en limiter la consommation d'espace,
- profiter de la proximité de l'école,
- participer à l'amélioration globale des circulations piétonnes dans le centre bourg,
- raccorder la rue André-Thome au parking de l'école pour ne pas isoler le quartier.
- faciliter l'accès piéton à l'école, à la mairie et au centre bourg,
- prendre en compte la proximité d'une exploitation agricole.
- renforcer l'identité bâtie du secteur



## **Les orientations d'aménagement**

## Produire des logements sociaux

Les constructions seront affectées à la création de logements sociaux adaptés pour répondre à la demande des jeunes couples avec un ou deux enfants. Au minimum quinze logements seront créés avec une proportion minimale de 75% de logements sociaux. Le bâti sera organisé en reprenant la forme caractéristique d'un corps de ferme traditionnel notamment pour respecter les vues du chemin de la Genêtierre.

### **Assurer l'intégration paysagère de la frange sud-ouest (vue du chemin de la Genêtière) et renforcer l'identité bâtie du secteur**

La cour intérieure constituera l'espace de vie collectif et sera traitée à la manière des cours de ferme de la région avec un revêtement sobre et perméable au moins en partie. Pour éviter de trop enclaver le jardin, des ouvertures seront ménagées à travers le bâti. Une partie du terrain sera affectée à la création de stationnement pour répondre aux besoins des nouveaux habitants du quartier. Ils s'adapteront au terrain existant et respecteront les gabarits historiques présents dans la commune : ferme ou longères, bâtiments aux volumes simples, nettement plus longs que larges et toujours traversants (chaque logement est éclairé sur deux façades) ainsi que les aspects traditionnels : enduits clairs et maçonnerie enduite à pierre vue. (voir photographies ci-contre). Cette typologie n'est en rien incompatibles avec l'architecture contemporaine.

«Tout projet devra donc respecter :

- La façon dont les différents volumes existants cohabitent
  - Les différences de hauteur
  - La nature des différentes ouvertures
  - Les différences dans la composition des façades»

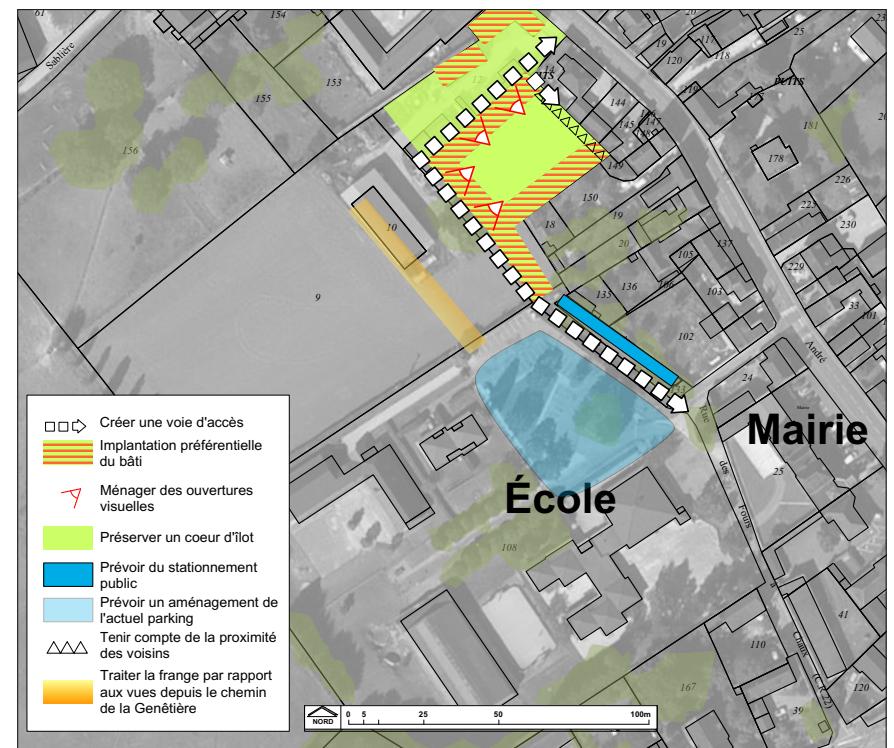
fiche de recommandation pour les corps de ferme. PNR Haute Vallée de Chevreuse.

*Concernant les façades il faudra :*

- Maintenir la hiérarchisation des façades
  - Maintenir la pluralité des façades
  - Favoriser des circulations qui passent par la cour
  - Les rapports entre les pleins et les vides (importance des murs par rapport à la quantité d'ouvertures)
  - Les rythmes spécifiques des façades
  - Préserver la simplicité des bâtiments agricoles» fiche de recommandation pour les corps de ferme.» PNR Haute vallée de Chevreuse.

Garder l'organisation typique du bâti avec une cour centrale et du vide autour des bâtiments, l'espace n'étant pas cloisonné par des haies ou des murs.

**Raccorder la rue A.-Thome à l'école tout en facilitant les accès piétons au bourg**  
L'aménagement devra permettre un accès du pôle d'équipements collectifs jusqu'à la rue André-Thome. Cette voie autorisera la cohabitation des différents modes de transport (piétons, cycles, voitures avec priorité donnée aux piétons).



# Sente de la Folie et frange est du bourg

## Contexte

Secteur très proche du centre bourg

Covisibilités proches et lointaines sur le chevet de l'église

Liaison piétonne entre l'étang de Sonchamp et la promenade Jean-Lisbonne à améliorer

Passage de réseaux publics sur fonds privés rendant l'entretien impossible

## Enjeux

Un aménagement cohérent à long terme sur l'ensemble du secteur

La réappropriation de la zone humide et sa valorisation

Inscription du développement de la commune dans une enveloppe pertinente.

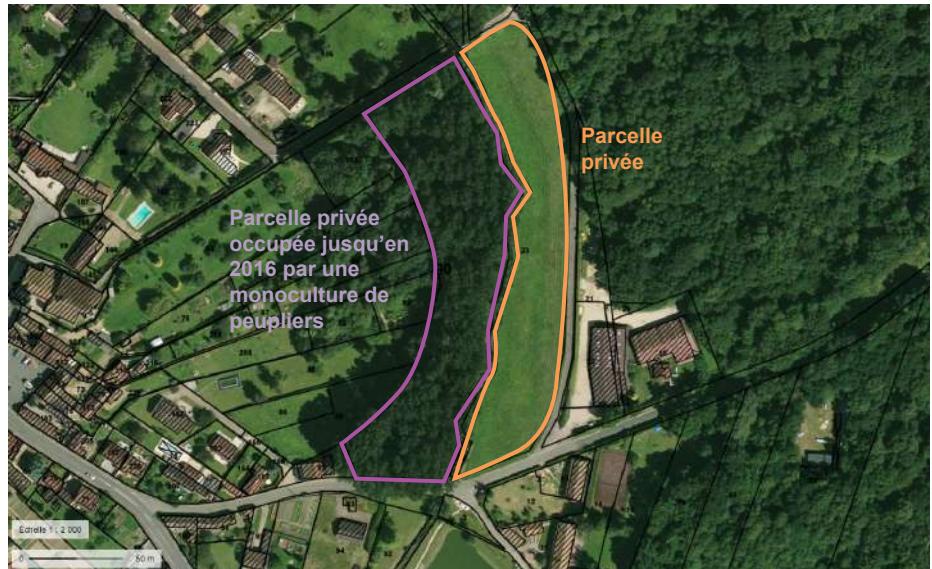
La valorisation des vues sur le chevet de l'église.



Vue actuelle du chevet depuis le chemin du Gué (plus précisément, derrière l'arsenal)



Vues (lointaine et rapprochée) de l'église depuis la sente de la Folie.



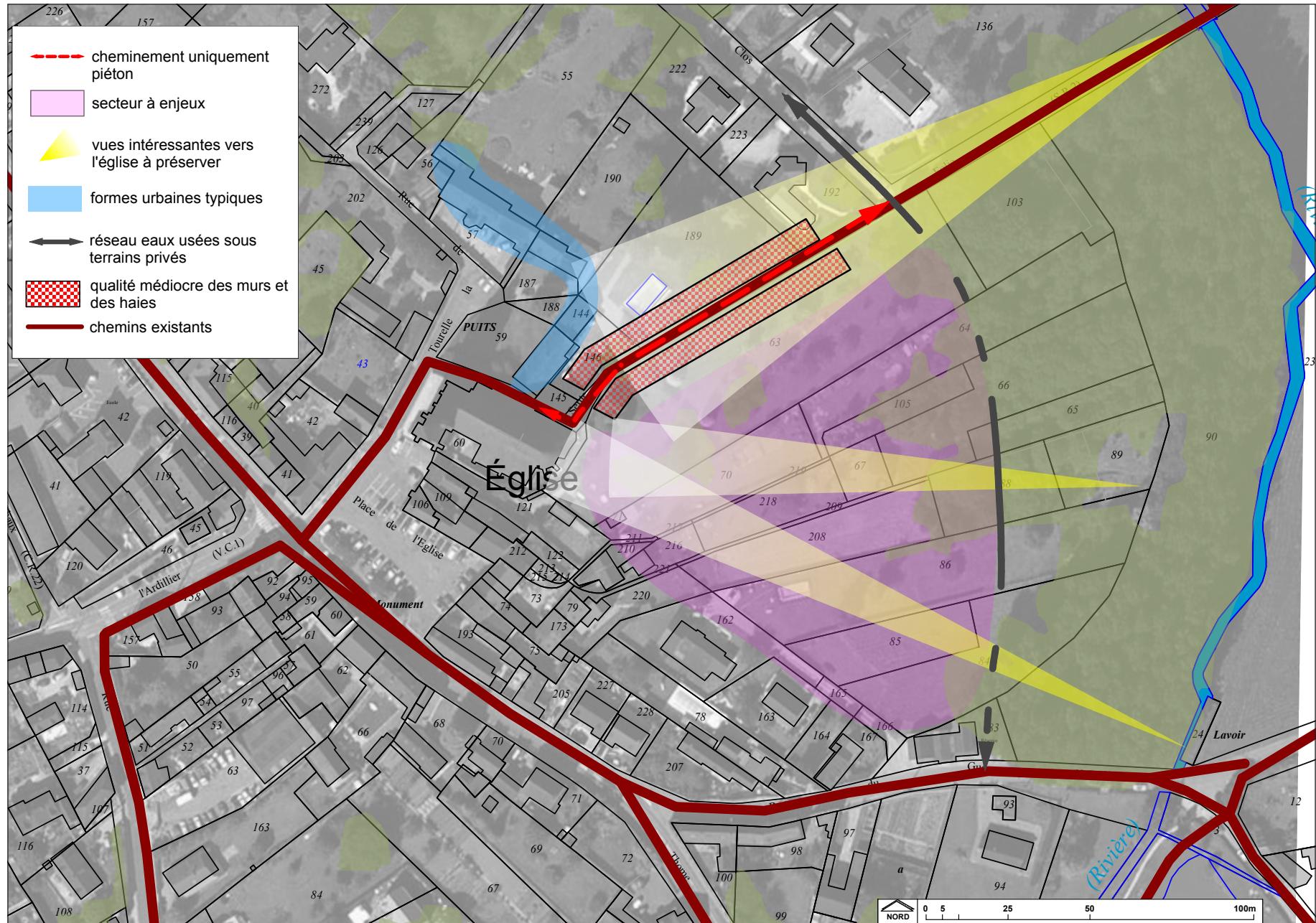
La zone humide après abattage des peupliers (certains ne sont pas débardés).



A gauche la partie communale, à droite la partie récemment défrichée (pas encore sur le cliché).



L'abattage des peupliers a également permis de remettre en valeur des vues sur le chevet et le clocher de l'église.



## Les objectifs

Aménager un espace paysager ludique vers l'est.

À long terme, inscrire le bourg dans une enveloppe cohérente.

Préserver les vues sur le chevet de l'église et les valoriser de la sente de la Folie et la rue du Gué.

Restaurer la zone humide du lit majeur de la Rémarde et la mettre en valeur au travers de l'aménagement.

Raccorder la promenade Jean-Lisbonne à l'Étang de Sonchamp.

Élargir la sente de la Folie

Favoriser les accès piétons vers le centre bourg et la Rémarde

Permettre quelques constructions à usage d'habitat qui seront traitées spécifiquement de manière à s'intégrer au mieux au paysage urbain

Prévoir un aménagement intégrant la qualité du paysage et du patrimoine naturel.

## Les orientations d'aménagement

### Restaurer la zone humide du lit majeur de la Rémarde et la mettre en valeur au travers de l'aménagement

La partie ouest du lit majeur de la Rémarde était occupée par une monoculture de peupliers abattue en 2016.

Pour restaurer la zone humide, la commune souhaite acheter le foncier correspondant pour la mettre en valeur au travers l'aménagement d'un espace paysager ludique dont le thème central sera d'illustrer sa valeur écologique.

L'aménagement de ce secteur doit avoir pour objectif de :

- rendre son caractère naturel à cette zone humide,
- la mettre en valeur comme support pédagogique pour l'école toute proche
- permettre un cheminement piéton et ainsi rendre plus agréable la promenade entre l'étang de Sonchamp et l'entrée du chemin Jean-Lisbonne

Ce retour au caractère naturel de la zone humide implique également une gestion extensive de l'entretien qui devra réduire au maximum les impacts sur la biodiversité (pâturage ou fauchage raisonné plutôt que tonte régulière...).

L'aménagement ludique à proximité se fera dans le respect de cette zone humide, de manière la moins intrusive possible et se voudra pédagogique (panneaux informatifs sur les milieux rivulaires, les espèces végétales et animales associées etc.). Aucun cheminement ne s'opérera au ras de l'eau, une bande de 5 à 10 m de part et d'autre de la

Rémarde protégera le milieu rivulaire et aquatique.

### Aménager un espace paysager ludique

En parallèle du cours de la Rémarde, en remplacement d'une plantation de peupliers de rapport abattus en mai 2016, un espace ludique sera aménagé. Il permettra la promenade, le jeu, le repos, l'observation des milieux spécifiques liés à la vallée de Rémarde.



Plusieurs exemples d'ambiance recherchée à terme



L'écopâturage serait particulièrement adapté au maintien de ces espaces en prairie. À l'origine, les prairies humides sont anthropiques puisqu'elles étaient liées au pastoralisme. L'absence d'entretien induirait à nouveau un enrichissement.



Exemples de cheminements respectant le caractère humide. À moindre coût, des cheminements perméables peuvent être envisagés mais leur résistance aux mises en eau sera moindre.

### **À long terme, inscrire le bourg dans une enveloppe cohérente.**

Le quadrant inscrit entre l'église et la vallée de la Rémarde est un des derniers espaces à toute proximité du bourg dans lequel pourrait venir s'inscrire un développement modéré de la commune, pas à l'échelle de ce Plu mais à plus long terme. Ainsi les prochains aménagements devront être pensés en anticipation d'un futur développement.

Pour orienter ce choix d'urbanisme qui assurera la cohérence des limites du bourg à long terme et son impact sur l'environnement, les aménagements prévus à court terme permettent d'enclencher le processus.

### **Préserver les vues sur le chevet de l'église de la rue du Gué, les valoriser depuis la sente de la Folie et permettre quelques constructions à usage d'habitat**

#### Secteur d'aménagement de la sente de la Folie (voir schéma de la page suivante)

Un des enjeux depuis la sente de la Folie est la mise en valeur des vues sur l'église. Le bâti sera construit en léger recul par rapport à la sente et ne devra pas excéder une rez-de-chaussée et un comble. La préservation des vues n'interdit en rien la constructibilité mais implique de réfléchir à l'insertion des constructions et des murs de clôture.

Pour rester dans la continuité bâtie du bourg, et renforcer l'identité rurale à toute proximité de l'église.

Si des clôtures sont nécessaires elles devront également participer à la valorisation du chevet. S'il s'agit de clôtures maçonnées, leur traitement sera homogène voire identique à celui des façades des constructions principales.

Les clôtures devront être créées en continuité. Le type «longère» est à privilégier pour les constructions.

Les abords du chevet sont à valoriser par des espaces plantés : cet encadrement du bâti concourra à la mise en valeur du chevet.

#### Secteur d'aménagement de la rue du Gué (voir schéma de la page suivante)

Dans la rue du Gué compte tenu du caractère ouvert de ce micro-paysage les constructions ne seront pas implantées en limite. Leur implantation tiendra compte des vues du chevet depuis le lavoir et la future promenade. Un traitement des clôtures participera à ce micro-paysage plutôt ouvert et champêtre.

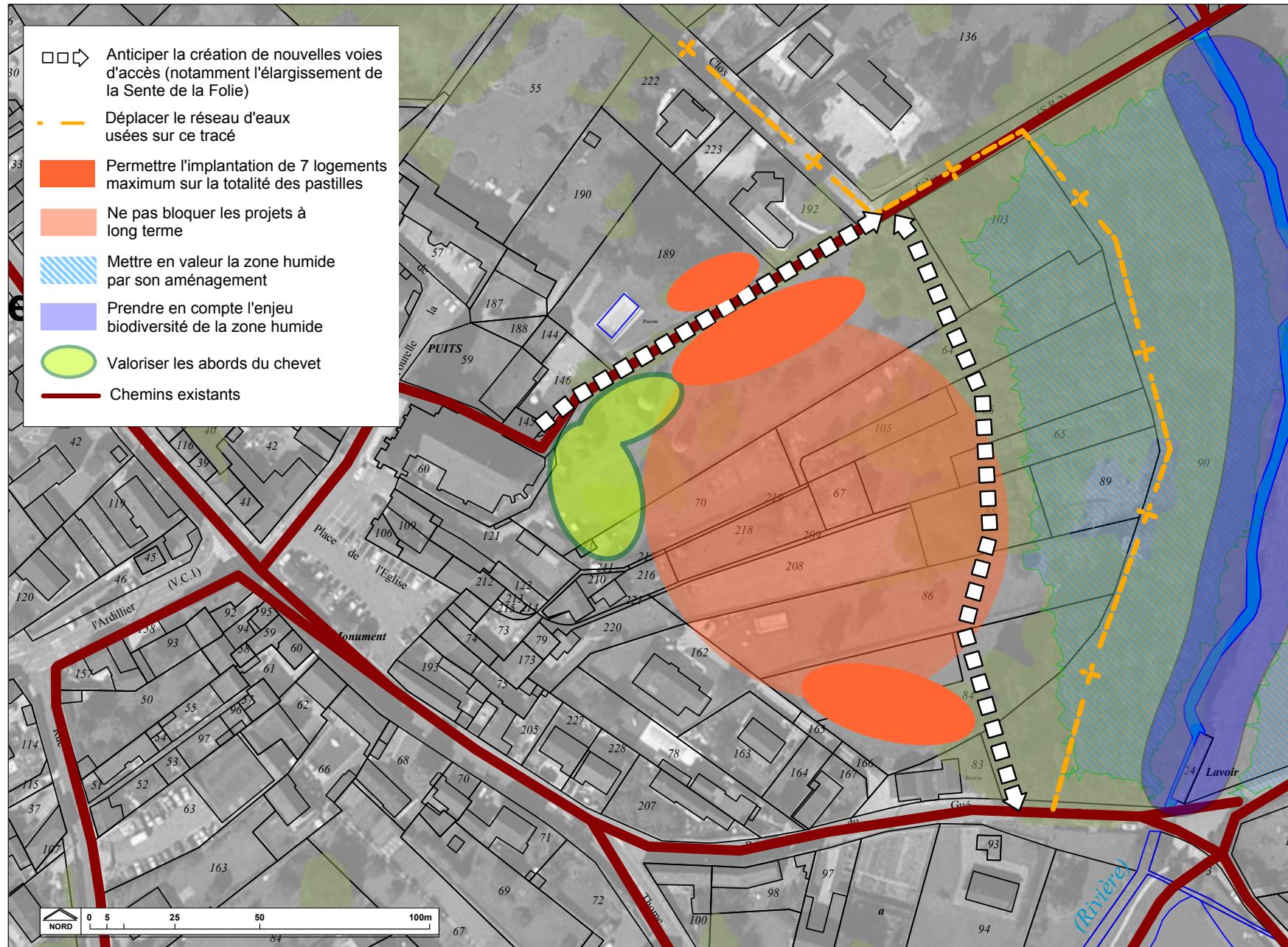
Lors des études de détail d'implantation des bâtiments, des sondages pédologiques devront être réalisés (selon la méthode explicitée à l'arrêté du 24 juin 2008 et ses annexes) afin de déterminer le caractère humide ou non des terrains concernés. Le cas échéant, si les terrains sont humides, des compensations devront être apportées.

### **Élargir la sente de la Folie**

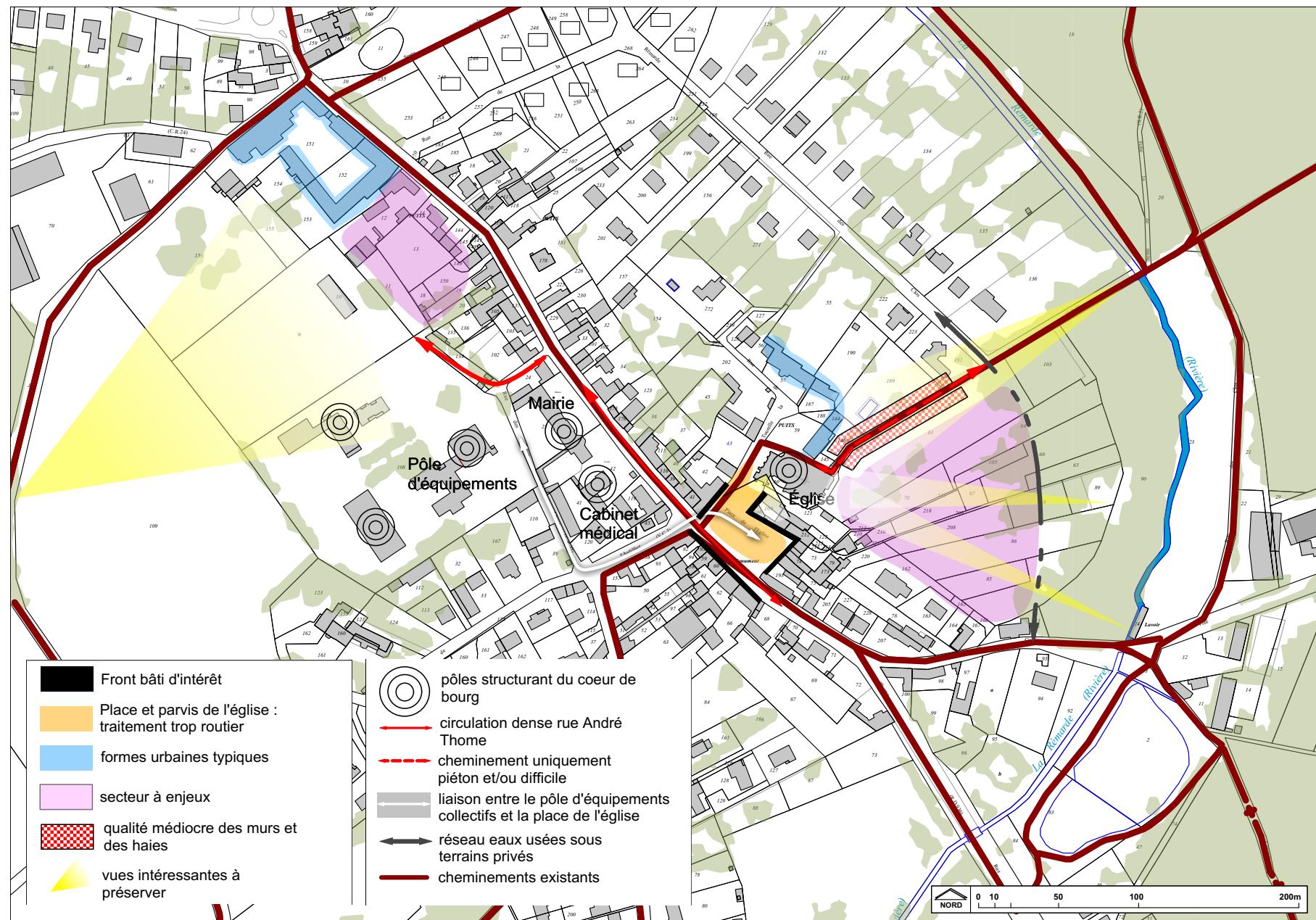
Il devra permettre l'accès de véhicules de secours ou de chantier (entretien de l'église).

### **La programmation**

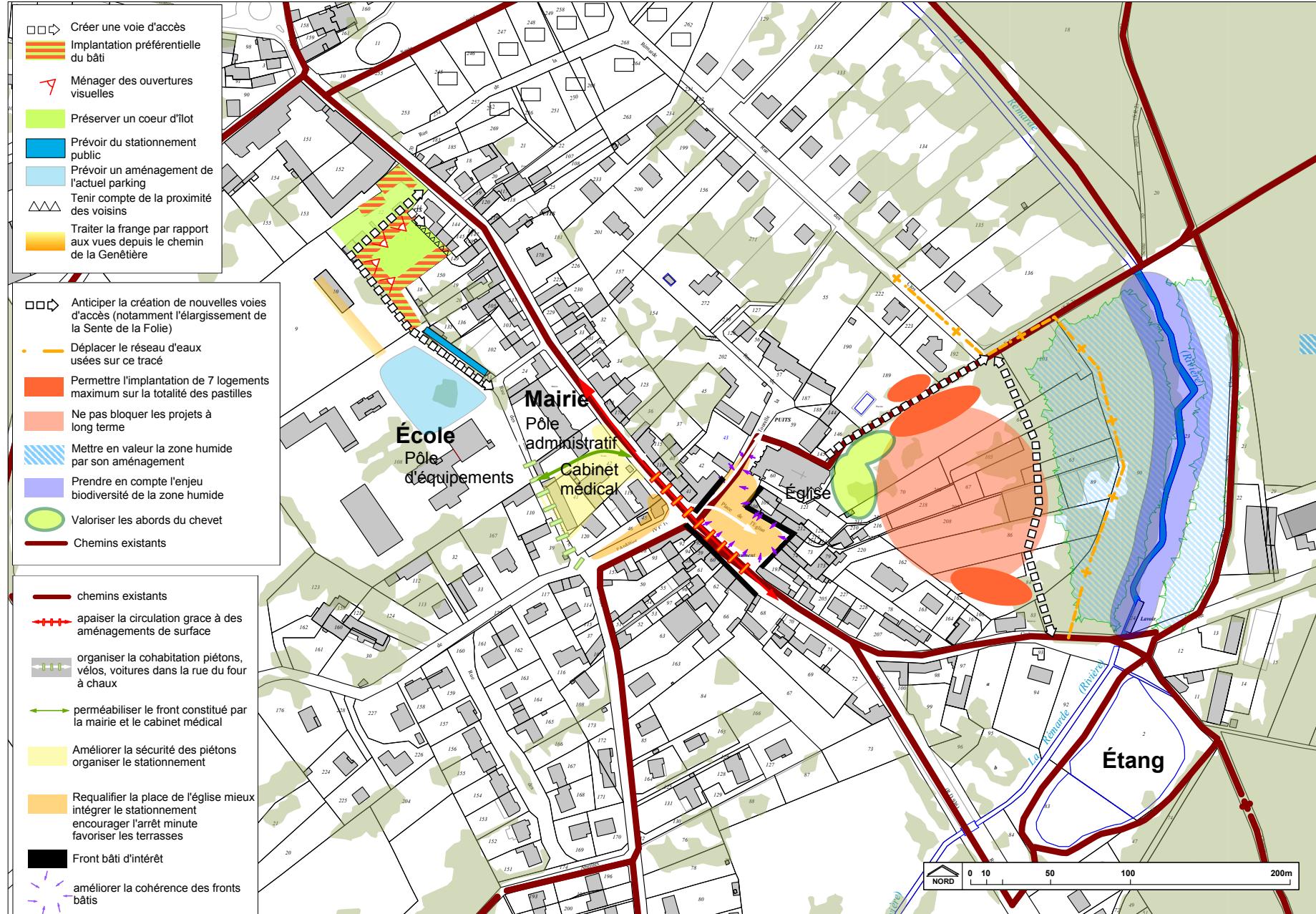
Six à huit logements seront produits.



# **Le bourg, synthèse du contexte**



# Le bourg, synthèse des orientations d'aménagement



# La Hunière

## Contexte

*Le projet est situé au nord de La Hunière, troisième hameau le plus important de la commune. Ancien site industriel d'une superficie de 6,5 hectares, il est actuellement occupé par plusieurs bâtiments : un immeuble de bureaux, le seul visible du reste du hameau, un grand hangar, quelques petits entrepôts et le logement du gardien. Tous ces bâtiments, ne pouvant faire l'objet d'une réhabilitation, seront démolis. Les espaces extérieurs sont vastes, occupés en partie par des voies de circulation et des stationnements, mais surtout par de vastes espaces verts largement arborés. C'est notamment ces espaces verts qui sont visibles du centre du hameau et qui donnent son identité au site. Très arboré, bordé sur ses franges nord et ouest par un alignement de tilleuls, le site est visible de loin, marquant la ligne d'horizon des champs. Son rapport au paysage est très présent. [...] Les logements, plutôt que d'être uniformes, développent une diversité de produits et des typologies variées, tout en respectant les formes bâties traditionnelles. [...] Source : Cobe, Cogicité, Philippe Bassetti, cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères du projet de La Hunière.*



## Les enjeux

La diversification de l'offre de logements pour assurer un meilleur parcours résidentiel aux habitants et répondre aux obligations de la loi MOLLE, en utilisant un espace en renouvellement urbain, en insérant le projet dans le hameau existant, en réussissant une intégration paysagère de qualité aussi bien côté plaine que côté hameau.

## Les objectifs

### Logements

Produire 50 logements sociaux

Assurer la mixité de logements en intégrant les 50 logements sociaux dans un programme plus large (115 logements au total)

### Paysage

- Insérer le quartier dans le grand paysage,
- assurer l'insertion paysagère du futur quartier par rapport aux vues proches (au voisinage),
- mettre en valeur le paysage de plaine vu depuis le futur quartier,
- assurer une ambiance rurale pour l'aménagement des espaces publics intérieurs
- profiter de la gestion extensive de l'eau pour renforcer des espaces de loisirs

### Eau

Sauf contrainte technique avérée assurer une gestion extensive des eaux pluviales.

### Accroche urbaine

Accrocher le projet au centre du hameau pour que tous profitent des équipements réalisés, affirmant le lien social entre les différentes composantes du hameau, évitant une ségrégation entre actuelle et future Hunière

### Aménagement des espaces publics

- favoriser les déplacements à pied ou vélo
- faciliter l'accès aux transports en commun
- prévoir un ou des raccordements piétons aux itinéraires de promenades
- sécuriser les accès du site à la route départementale
- prévoir une zone tampon avec les habitations riveraines à l'est

## Les orientations d'aménagement

Les orientations d'aménagement décrites ci-dessous sont illustrées dans le document graphique de la page suivante.

### Le Paysage

Les franges plantées et boisées seront maintenues ou améliorées.



Ensemble végétaux de qualité de la frange ouest à préserver

Les espaces collectifs seront traités de manière rurale.

Pour limiter au maximum l'entretien, les végétaux devront être rustiques et adaptés à l'environnement local.

Les jardins humides seront traitées en prairies à faucher une à deux fois par an.

Les chaussées et leurs dépendances telles que trottoirs et stationnement feront l'objet d'un traitement rural et non urbain. Les marées d'enrobé sont à éviter.

Des vues vers la plaine environnante seront préservées au travers des franges végétales du projet, si possible axées sur les voies de desserte.

Ces dispositions impliquent que le projet de paysage soit composé d'éléments aussi variés que l'épannelage des constructions, le choix judicieux de l'aspect extérieur des couvertures, la composition floristique des plantations à réaliser, des espaces engazonnés, des abords des ouvrages hydrauliques, des haies sera *rustique* (au sens de champêtre)

### Eau

Sauf contrainte technique avérée, les eaux pluviales seront gérées de manière extensive, si leur rejet implique un débit de fuite maîtrisé, les ouvrages destinés à tamponner les volumes collectés seront traités en jardin humide à créer au point bas du site sous forme d'une dépression ne se mettant en eau que lors d'événements pluviaux importants. Ce

jardin humide constituera également un espace de détente collectif et un espace tampon avec les habitations existantes les plus proches.

Compte tenu des hauteurs de nappes d'eau, il est recommandé que les sous-sols (parking, cave...) ne soient autorisés que pour les immeubles de logements collectifs dont la conception pourra intégrer cette contrainte.

### Aménagement des espaces publics internes

Les jardins humides étant situés au sud de l'aménagement, au plus près de l'habitat actuel pourront bénéficier à l'ensemble des habitants du hameau comme espace de loisir. Pour éviter une urbanisation en «bulle», des accès piétons seront aménagés au sud du projet. Ces accès seront clairement dédiés aux piétons et cycles. Ils permettront également un accès aisément aux transports en commun proches.

L'entrée-sortie s'effectuera par l'actuel accès au site.

Les aménagements de voirie permettront une entrée/sortie au site avec le maximum de sécurité.

Pour prendre en compte la présence d'habitats voisins proches, des zones tampons seront prévues à leur abords.

Au sud est de l'aménagement, cela sera assurer par les jardins humides.

Un cheminement sera créé pour faciliter l'entrée sécurisée des parcelles attenantes au site.

### Respect du tissu bâti traditionnel du hameau

Les constructions autres que les immeubles d'habitat collectif doivent s'intégrer aux volumes bâtis traditionnels du hameau.

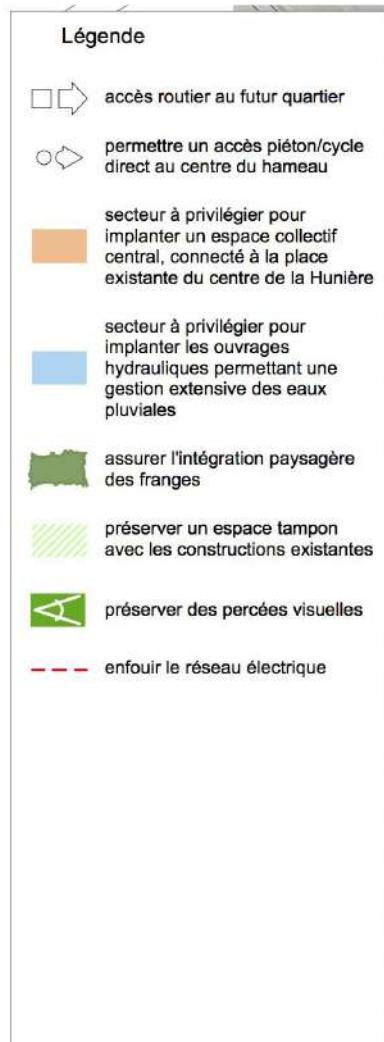
Les enduits trop clairs faisant points d'appel dans le paysage seront proscrits ; les faîtages pourront être alignés.

### La programmation

115 logements seront produits.

Un minimum d'une cinquantaine de logements sociaux devra être produite.

## Orientations d'aménagement



# Greffiers

## Contexte

Secteur le plus proche de Rambouillet

Accès par la Rd 936 très passagère

Potentiel d'urbanisation de 0,24 ha à court terme et possibilité d'urbanisation en continuité à plus long terme

Ligne de bus passant fréquemment

## Les objectifs

Mobiliser une partie d'une dent creuse sans bloquer les possibilités à long terme

Respecter les limites du parc qui pourront évoluer dans le long terme.

## Les enjeux

La mobilisation des terrains *mutables*  
le paysage agricole.

## Les orientations d'aménagement

### S'intégrer dans le tissus bâti existant du hameau

Les nouvelles constructions respecteront les formes bâties et les aspects typiques du hameau pour s'intégrer au mieux dans la continuité et dans la longueur de la voirie. L'aspect extérieur des bâtiments sera traditionnel (éviter les enduits trop clairs faisant points d'appel dans le paysage).

Pas moins d'une dizaine de logements sera bâtie avec une proportion minimale de 50% de logements sociaux. Cette densité minimale est établie en compatibilité avec la charte 2011-2023 du Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse. Elle préconise sur les parcelles non construites dans un environnement peu dense et pouvant faire l'objet d'opération d'ensemble au Plu, un seuil minimal de 20 lgts/ha (*objectif opérationnel 3 - Promouvoir une*



Vu depuis la Rd 936

*urbanisation endogène, dynamique, sobre et de qualité).*

Le traitement du bord de la parcelle le long de la route sera paysager, de manière à intégrer au mieux le nouvel aménagement à l'existant.

Des points de vigilance seront à apporter aux thématiques suivantes : gestion de l'eau, environnement, franges urbaines, énergie et biodiversité.

### Mobiliser une partie d'une dent creuse sans bloquer les possibilités à long terme

L'implantation des nouveaux bâtiments devra permettre la création d'une voie de plus, cela créera une ouverture dans la parcelle, aussi bien visuelle que fonctionnelle. En effet, les vues sur le paysage lointain au nord seront préservées.

L'opération d'ensemble sera menée en concertation avec la collectivité et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.



# Chemins et voies douces

Tous ces parcours inciteront promeneurs et cyclistes à découvrir dans notre commune :

- le patrimoine architectural, rural et vernaculaire,
- des paysages variés de qualité,
- une riche biodiversité le long de la Rémarde.

Le cheminement des promeneurs vers le centre bourg et la place de l'église, pourrait participer à sa dynamisation, commerciale notamment.

Les itinéraires cyclables et de randonnées sont composés de la manière suivante :

- les chemins communaux ;
- les chemins de grandes randonnées (GR) et de petites randonnées (PR) exposés dans le schéma départemental de la randonnée pédestre ;
- les voies douces ;
- la véloscénie, l'itinéraire cyclable reliant Paris au Mont-Saint-Michel.

## Les chemins

### Chemins communaux

Sonchamp est une commune traversée par de nombreux chemins qui sont régulièrement fréquentés. Parmi ceux-ci, 3 boucles encerclent le village, voir ci-contre :

- boucle du village (rose)
- boucle de la forêt (vert)
- boucle des champs (rouge)

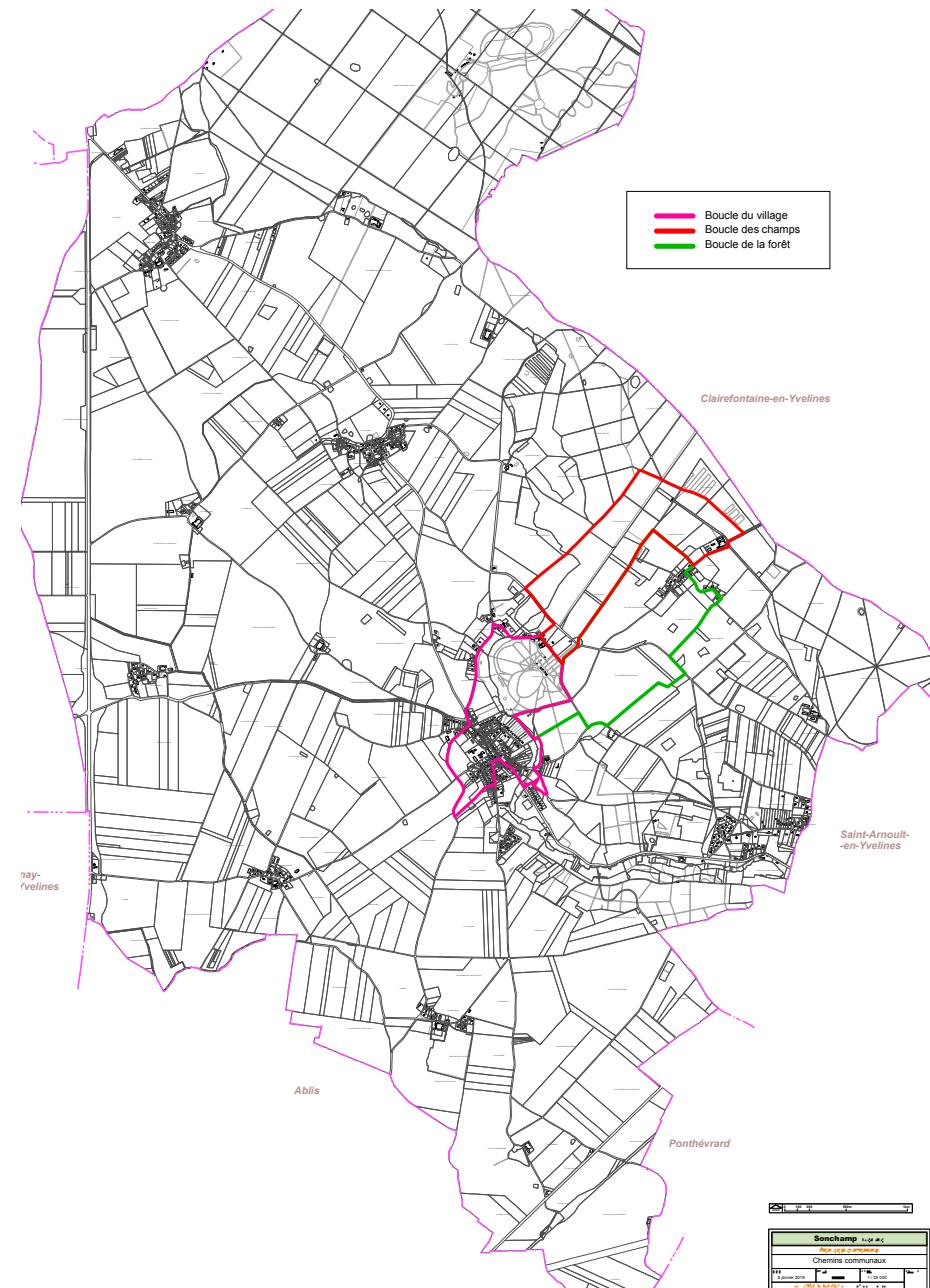
Ces promenades permettent de découvrir: la Sablière (« le Maroc »), le lavoir, l'église, la chapelle, la ferme et le pigeonnier à Louareux, le château de Pinceloup....

Par exemple, la boucle du village longe la Rémarde.



A gauche : vue sur le château de Pinceloup

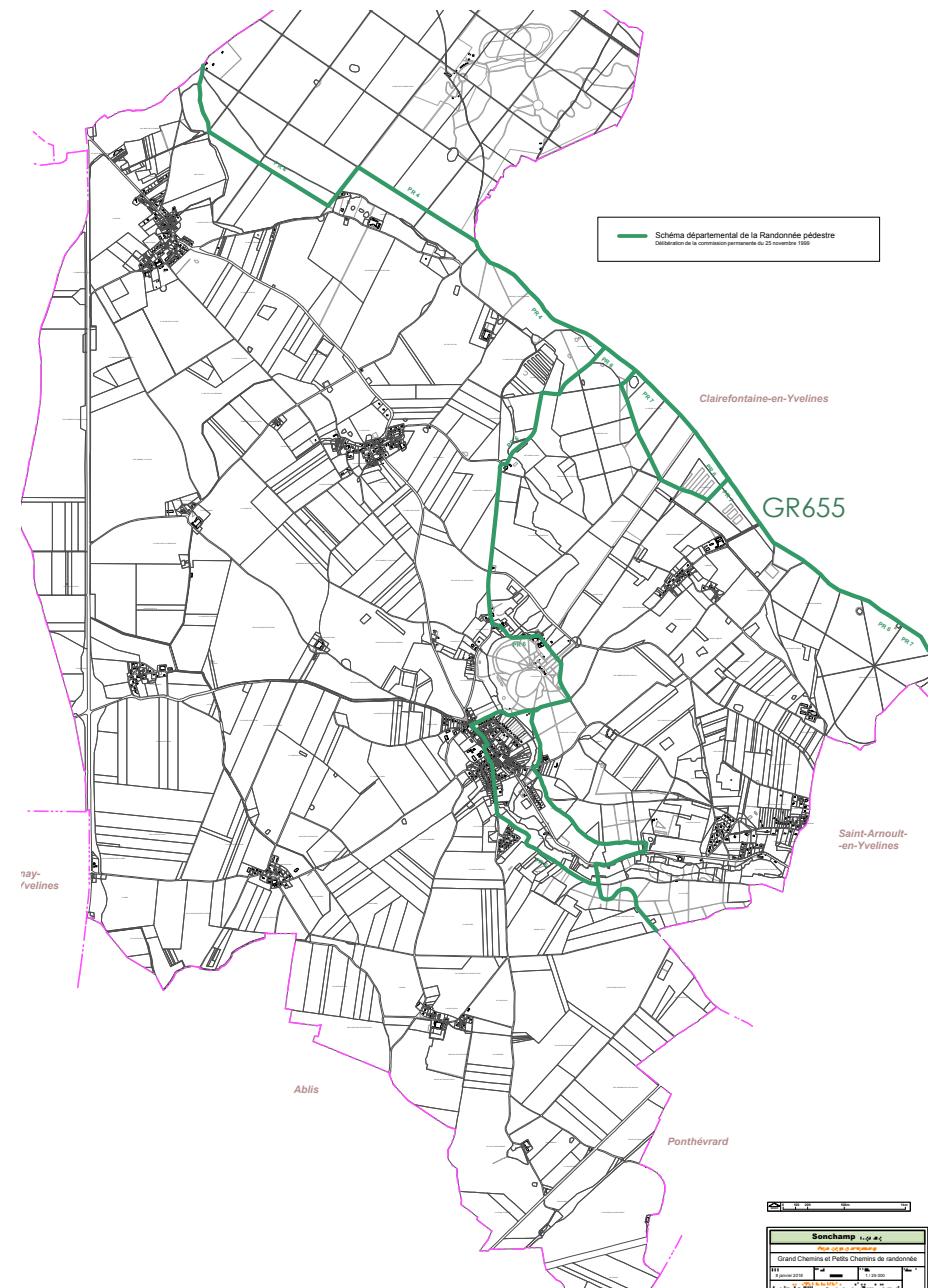
A droite : vue du croisement du sentier de la Maçonnerie et du vieux chemin rural de Sonchamp.



### **Le GR 655 - De Montmorancy (Val-d'Oise) à Saint-Hilarion (Yvelines)**

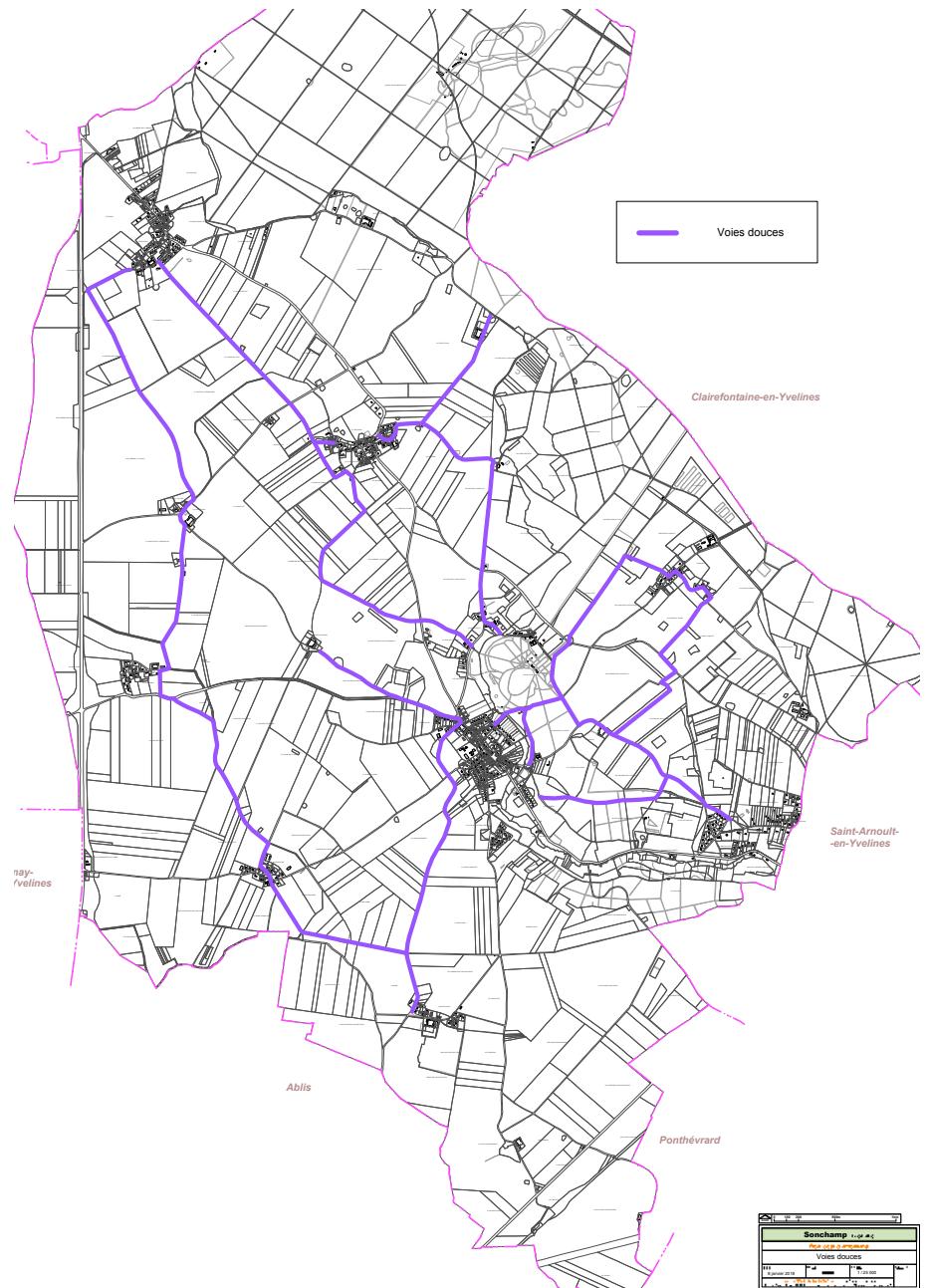
Il s'agit de la liaison de Saint-Arnoult en Yvelines à Rambouillet, en passant par: les bois de Saint-Benoit la mare aux loups, le four à chaux, la piste cyclable et l'Etang d'or.

**De nombreux PR (chemins de petite randonnée) sont balisés en jaune.**



## Les voies douces (ci-contre)

Les voies douces permettent de relier les différents hameaux entre eux et au bourg en utilisant uniquement des chemins ruraux



## Véloscénie

Le département soutient activement la mise en place de la véloscénie, l'itinéraire cyclable reliant Paris au Mont-Saint-Michel. La portion entre Versailles et Rambouillet est actuellement en cours de finalisation. La variante passant par Orsay, Limours et Saint-Arnoult-en-Yvelines offrira un itinéraire moins vallonné et permettra de constituer une boucle au sein du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse. Cette boucle pourra notamment être pratiquée par les franciliens.

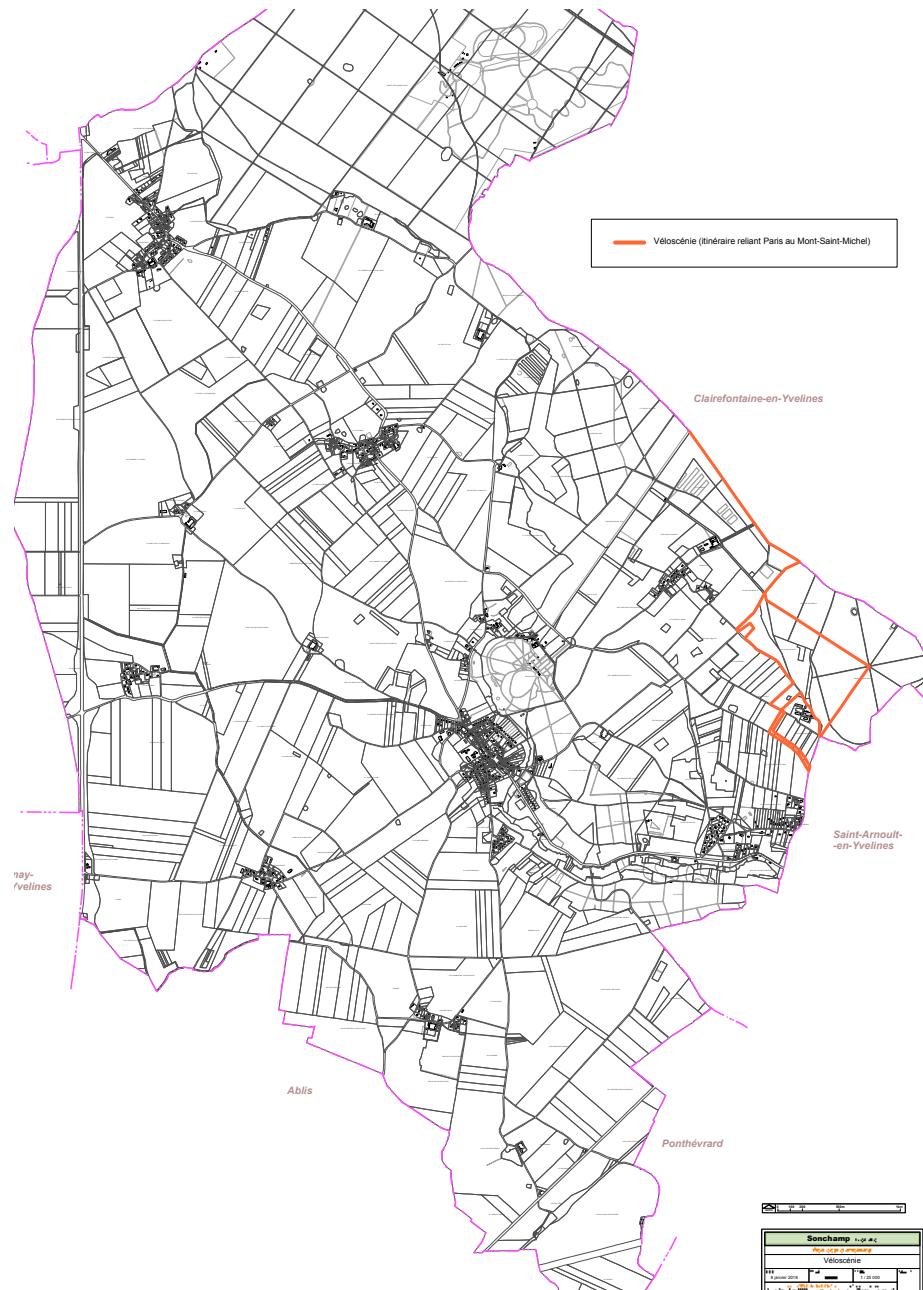
L'itinéraire actuel emprunte par défaut la Rd29 entre les bourgs de Saint-Arnoult-en Yvelines et de Clairefontaine-en-Yvelines. La création d'une bande cyclable n'est pas possible sur ce secteur en raison de l'étroitesse des accotements. Le trafic est soutenu et la vitesse des véhicules élevée sur cet axe rectiligne.

C'est pourquoi, le département propose un tracé alternatif empruntant  
-de petites routes communales,  
-des chemins forestiers situés dans le bois départemental de Saint-Benoît pour moitié déjà empierrés,  
-la RD 27 dans le bourg de Clairefontaine-en-Yvelines.

Dans la forêt départementale, 2,8 km de voie verte sont donc à aménager par le département pour faciliter la circulation des vélos. Cet itinéraire emprunte

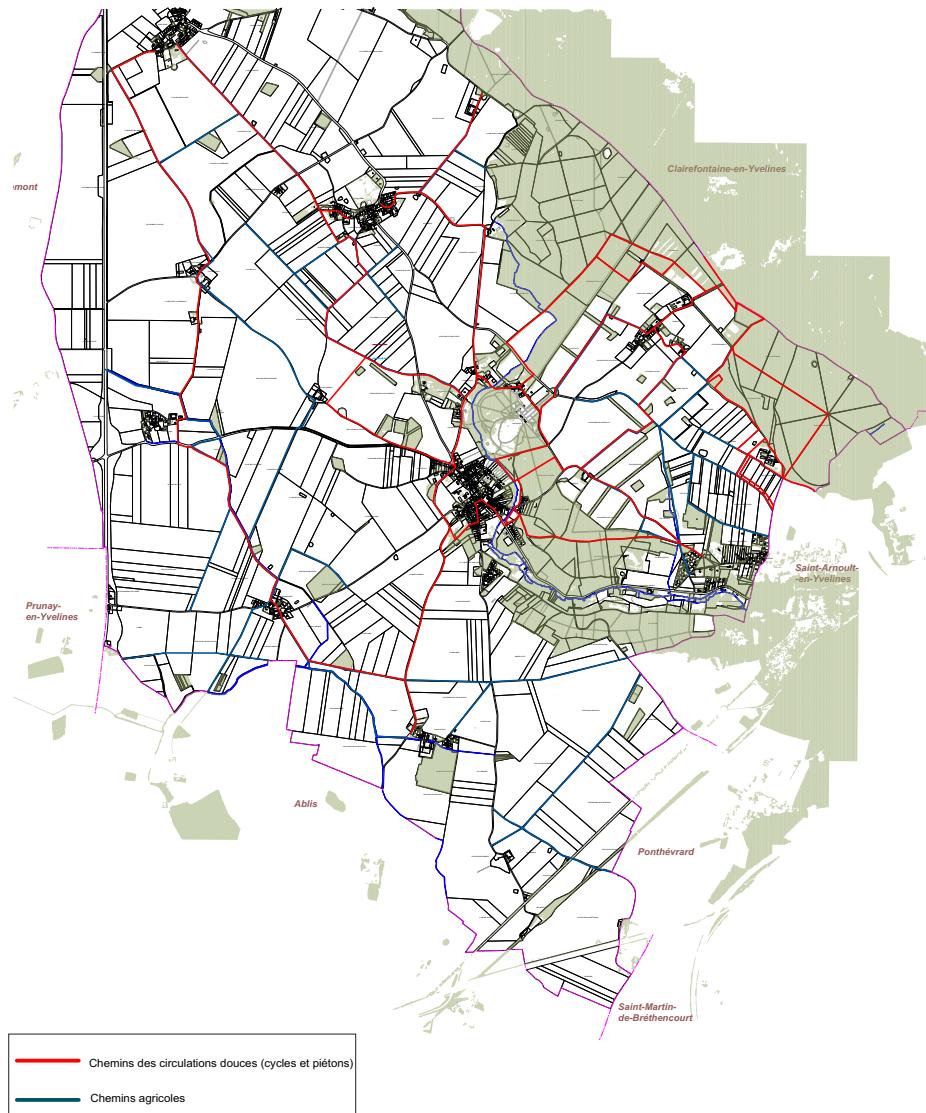
- 1,9 km de chemins départementaux (Loireux et Maçonnerie),
- 0,5 km de chemin rural n°94 dit de Sonchamp à Chevreuse, appartenant à la commune de Sonchamp,
- 0,4 km de chemin rural n°95 dit de Rambouillet à Saint-Arnoult, sur la commune de Sonchamp, partagé avec la commune de Clairefontaine sur laquelle il est appelé chemin rural n°1.

Les travaux consistent en l'aménagement d'une voie verte sablée de 2,5m de large.



## Les chemins agricoles

La commune possède un vaste réseau de chemins agricoles nécessaires au bon fonctionnement des exploitations.



## Les enjeux

L'attrait touristique de la commune, les liaisons douces.

## Les objectifs

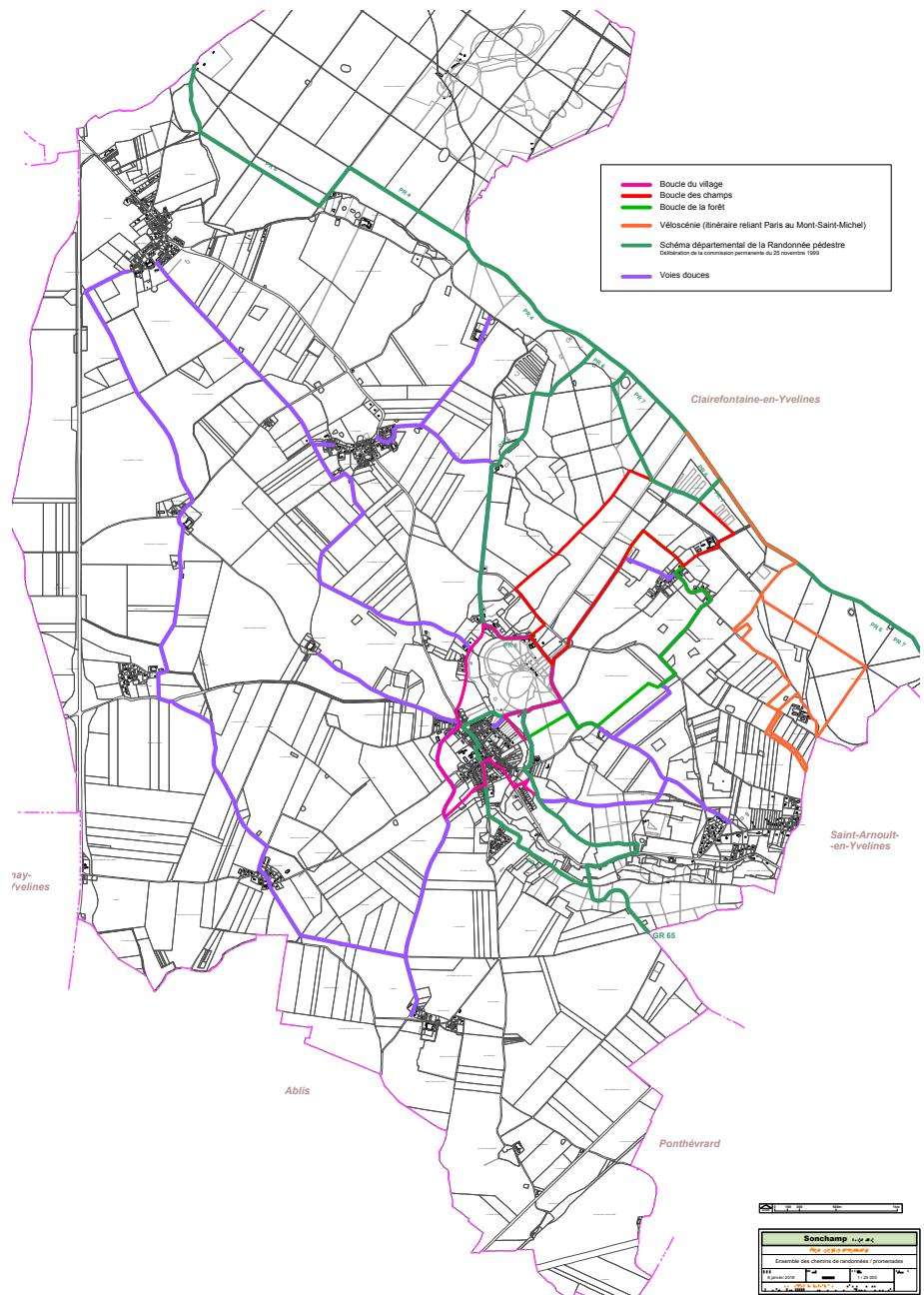
Préserver ces voies pour :

- accéder à des paysages de qualité
- sensibiliser à la nature et à la biodiversité (chemin le long de la Rémarde et des zones humides - riche en biodiversité, accès à la forêt du bourg)
- attrait touristique non négligeable pour la commune, Le rabattement des promeneurs vers le centre bourg, et notamment la place de l'Église est recherché pour participer à sa dynamisation commerciale notamment.

Ces voies participent à l'attrait touristique de la commune.

## Les orientations d'aménagement

Les continuité de chemin suivantes devront être préservées.



# Franges des hameaux

## Contexte

Les hameaux se situent pour la plupart dans des paysages de grande culture. Leurs franges représentent un enjeu non négligeable pour l'intégration du bâti dans ce paysage ouvert aux lignes tendues ; les constructions récentes sont souvent très visibles et cela de très loin.

## Les enjeux

## La valorisation du paysage communal

## Objectifs

Maîtriser la qualité des limites et particulièrement des clôtures

#### Créer des ceintures vertes autour des hameaux

#### **Valoriser et préserver les boisements existants.**

## **Les orientations d'aménagement**

### **Créer des ceintures vertes autour des hameaux**

Ceinturer les hameaux par des haies et boisements permet de leur donner une réelle assise dans le paysage et de protéger des vents froids.

Les plantations seront à prévoir sur les franges les plus exposées au regard, notamment par la fréquentation des routes

C'est pourquoi aux hameaux de Greffiers et de la Hunière la végétation sera à favoriser sur les parties nord et sud, les parties visibles de la Rd 936.

Concernant le hameau de la Guêpière, les franges orientales seront à traiter en priorité car visibles de la RD 176.

Les essences locales seront privilégiées et les clôtures ne pourront pas dépasser 1,70 m.



## **Maîtriser la qualité des clôtures**

Pour préserver voire renforcer la qualité des franges urbaines, si des clôtures sont nécessaires il est recommandé de recourir à des procédures peu invasives, limitant peu la circulation de la faune et s'intégrant bien dans le paysage de plaine de la Petite-Beauce.



Source : <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/new-life-starts-here/habitat-et-jardin-jardins-au-naturel/clotures-et-haies>



Source : <http://www.scieriebelbouche.fr/fr/catalog-3/palisades--ganivelle--treillage-/palissade-ganivelle-en-chataignier>



Des franges boisées, avec des essences de lisière (par exemple érable champêtre, Cornouiller, Églantier, Fusain, Prunelier, Sorbier...)

## **Valoriser et préserver les boisements existants**

Voir le plan de la page précédente.